

cependant, en droite logique, de la théorie dans les faits par des propositions où sont posées les bases et les premières conditions concrètes d'une paix juste, possible et durable¹.

Cette fois, bien des yeux se sont ouverts à l'évidence. Des esprits jusque-là réfractaires se sont inclinés devant la sagesse papale. Certaines insolences, dites par quelques-uns de nos journaux, ou reproduites par d'écrivains étrangers, à l'adresse du Pontife romain ont soulevé des protestations indignées et reçu le correctif nécessaire. On a mis en bonne lumière deux lettres très opportunes de l'éminentissime secrétaire d'Etat l'une à l'évêque de Valence, l'autre à l'archevêque de Sens, lettres explicatives de la parole du Pape et remplies d'une haute sympathie pour la France. Le Cardinal y condamne le système général de la conscription² et, comme moyen humain de faciliter, dans l'avenir, le maintien de la paix, il demande "qu'on réserve au peuple par voie de *referendum* ou au parlement le droit de paix et de guerre". Ces vues que per-

1. Cette paix, pour être durable et juste, implique la restauration du droit, moins d'abord dans l'organisation matérielle de la société que dans la conception des esprits et l'orientation des volontés. Il n'y a pas, nous l'avons dit et prouvé, de droit véritable sans morale. Ni le culte du sabre, ni l'intérêt, ni l'athéisme ne peuvent assurer le règne du droit. Les mots de droit international, sur les lèvres des chefs d'Etat qui ignorent Dieu et sa loi et qui écartent de leurs conseils le Pape, "cette autorité que Dieu a établie gardienne et champion de la justice, de la morale, de la vérité" (Cardinal Vannutelli, *Adresse au Pape*, Noël, 1917) ressemblent singulièrement à une imposture, et ne peuvent en tout cas, offrir au monde aucune garantie solide de sécurité.

2. "La conscription a été, depuis plus d'un siècle, la vraie cause d'une multitude de maux qui ont affligé la société" (Lettre du 7 oct. 1917).